

Fichiers pédophiles à la RSR: l'ex-cadre condamné

L'ex-cadre de la Radio suisse romande (RSR) détenteur d'images pédophiles a été condamné à dix jours-amendes avec sursis pendant deux ans. Il a fait opposition. L'affaire sera jugée devant un tribunal.

**- le 03 décembre 2008, 14h01
Le Matin Online & les agences**

Le juge d'instruction Philippe Vautier a rendu son ordonnance de condamnation le 21 novembre, a-t-il déclaré aujourd'hui, confirmant une information publiée par "24 heures". Le prévenu écope de 10 jours-amendes à 100 francs, ainsi que des frais de justice, pour avoir téléchargé de la pornographie dure.

Selon le juge, l'ex-cadre licencié par la RSR depuis le 1er octobre détenait 13 images pédophiles de jeunes filles entre 12 et 14 ans dans son ordinateur de travail. Il avait été dénoncé par un informaticien lui aussi congédié par la RSR. La direction de la radio avait elle été critiquée pour sa gestion de la crise.

Le deuxième volet de l'enquête concernant l'informaticien licencié est toujours en cours. Le juge d'instruction cantonal adjoint Jean Treccani est en train d'examiner les plaintes et contre-plaintes de la RSR et de l'informaticien. Il va tenter une conciliation en janvier, a-t-il annoncé.

Pour l'heure, l'enquête de police a montré que les soupçons d'accès indus au réseau informatique de la RSR ne sont pas avérés. Reste entre autres à régler une plainte pour violation de domicile. L'informaticien était retourné dans les locaux de la RSR alors qu'il était sous le coup d'une interdiction.

Vos réactions 10 commentaires

Attention les journalistes si les images montraient des photos de jeunes filles avec des seins et des poils, il ne s'agit pas de pédophilie, il faut faire attention au mot que les journalistes utilisent. Le licenciement du monsieur qui a fait son devoir est une honte. Mais des photos de gamines de 14 ans, ce n'est pas de la pédophilie, si l'adolescente à 15 ans moins 2 jours, le lundi c'est illégal et en France le jeudi il a le droit, majorité sexuelle. Un enfant est un enfant. Un ado est un ado.

03.12.2008 - 14:39 par [AldaM](#)

[>Signaler un abus](#)

Donc, ce sont bien des images pédophiles qui ont été téléchargées, envers et contre la prise de position d'un certain expert en son temps. Et c'est donc bien un cas de pornographie infantine que la

direction de la RSR a tenté de camoufler.

03.12.2008 - 14:45 par [Jerry](#)

[>Signaler un abus](#)

Les plaintes de la direction de la RSR contre son informaticien devraient être déclarées irrecevables ne servant qu'à protéger des actes criminels. Des crimes déclarés imprescriptibles autorisent ceux qui les dénoncent à enfreindre certains règlements. Ainsi reconnaît-t-on comme justes aujourd'hui des infractions utiles à l'humanité (tentatives d'assassinat de Hitler ou passages illégaux de frontières pour sauver des victimes du nazisme). Le juge, il faut l'espérer, saura prendre de la hauteur.

03.12.2008 - 14:51 par [Chtadour](#)

[>Signaler un abus](#)

La suite de l'enquête s'annonce croustillante ! M. Tschopp qui a toujours minimisé l'affaire (voire peut-être même essayé de l'étouffer) risque bien de devoir s'expliquer pour de bon à présent. Ce ne serait que justice après tout puisque M. Resende n'a fait que son devoir en dénonçant le chargement d'images à caractère pédophile. Allez M. Tschopp, avouez qui vous vouliez protéger car comme dit le proverbe "faute avouée est à demi-pardonnée !".

03.12.2008 - 15:01 par [Freser](#)

[>Signaler un abus](#)

La suite de l'enquête s'annonce croustillante ! M. Tschopp qui a toujours minimisé l'affaire (voire peut-être même essayé de l'étouffer) risque bien de devoir s'expliquer pour de bon à présent. Ce ne serait que justice après tout puisque M. Resende n'a fait que son devoir en dénonçant le chargement d'images à caractère pédophile. Allez M. Tschopp, avouez qui vous vouliez protéger car comme dit le proverbe "faute avouée est à demi-pardonnée !".

03.12.2008 - 15:01 par [Freser](#)

[>Signaler un abus](#)

Et pan dans le cadre. J'aimerais bien voir les "experts" en pédophilie, quel tête ils ont! Celle de Tschopp on la connaît et on peut bientôt plus l'encadrer. Attendons la restructuration RSR/TSR, tout aura changé..... peut être?

03.12.2008 - 16:02 par [ON](#)

[>Signaler un abus](#)

Il semble que cette affaire traîne en longueur, comme si l'on attendait que les enfants dont les images sont téléchargées soit majeurs.

03.12.2008 - 16:52 par [Voila](#)

[>Signaler un abus](#)

évidemment que c'était bien de la pédophilie ils ont voulu étouffer le truc...mais maintenant hahah Monsieur Resende je vous tire mon chapeau vous n'avez plus de job...mais honneur à vous et honte à eux

03.12.2008 - 16:58 par [pascalblanc](#)

[>Signaler un abus](#)

Oups... la castration, donc, est pratiquée en Inde et ans d'autres pays que l'on dit "en voie de développement", mais, qui sur ce point, ont une sérieuse longueur d'avance sur le système pénal suisse: ils castrent le pédophile et certains (pays) donnent même une partie de sa fortune aux victimes.

03.12.2008 - 17:56 par [credosuisse](#)

[>Signaler un abus](#)

Il y a aussi la castration chimique, mais qui n'a pas la même portée au niveau douleur ;)

03.12.2008 - 17:57 par [credosuisse](#)

[>Signaler un abus](#)